

Procès-verbal n° 01 de la séance du Conseil intercommunal du 28 septembre 2021

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Markus Mooser, Bretigny
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Maison villageoise - Cugy
Début : 20h00

Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Nous nous retrouvons dans la salle de la Maison Villageoise afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Retour des fiches de coordonnées
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
4. Informations du Comité de direction
5. Préavis no 01/2021 – Demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026
6. Préavis no 02/2021 – Budget scolaire 2022
7. Préavis no 03/2021 – Budget parascolaire 2022
8. Divers et propositions individuelles
9. Agenda

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel

Le Président passe la parole à la secrétaire de notre association, Chantal Bovay, pour l'appel : 20 membres sont présents.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, sont également présents.

2. Retour des fiches de coordonnées

Markus Mooser rappelle que les membres présents devront rendre la fiche concernant leurs coordonnées bancaires au terme de la séance. Pour ceux qui auraient oublié le formulaire il y en a à disposition auprès de la secrétaire.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Le procès-verbal du 30 mars 2021 est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Frédérique Roth qui nous donne quelques explications sur l'ASICE. Conformément à la Loi sur les Communes, celle-ci est une association de nos quatre communes qui les remplace et qui fournit toutes une palette d'obligations. L'ASICE doit ainsi pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire conformément à la LEO et RLEO, avec :

- Mise à disposition et gestion obligatoire dans les domaines suivants : Locaux, Transports scolaires, Devoirs surveillés, Cantines scolaires, Accueil parascolaire
- Développement d'activités telles que Service de santé et Réfectoire, si caractère d'intérêt public et régional.

Au sein du CoDir les tâches sont réparties de la manière suivante :

Frédérique Roth	Présidente	Administration générale et finances
Jean-François Thuillard	Vice-président	Bâtiments
Roger Ammann	Membre	Parascolaire
Didier Beuchat	Membre	Transports et santé

La fonction de secrétaire générale est assumée par Chantal Bovay, qui gère notamment le personnel dédié aux tâches de l'ASICE en lien avec la bourse, la bibliothèque, les cantines, le centre d'animation, les devoirs surveillés et les transports (surveillants aux arrêts de bus).

Le Comité de direction gère les budgets et les comptes du scolaire et du parascolaire :

SCOLAIRE	PARASCOLAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Administration • Comptabilité • Traitements • Enseignement • Bâtiment ASICE • Location de locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration • Comptabilité • Accueil parascolaire • Bibliothèque • Cantine

5. **Préavis 01/2021 – Demande d'octroi d'une autorisation à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026**

Frédérique Roth précise que le montant global n'a pas été modifié par rapport à la législature précédente, soit CHF 150'000.00.

- Pour une dépense de ≤ CHF 15'000.00, une annonce à la COFIN suffit
- Pour une dépense entre CHF 15'000.00 et CHF 30'000.00, le CoDir doit effectuer une demande à la COFIN
- Pour une dépense de plus de CHF 30'000.00, un préavis doit être présenté COFIN et CI

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, Sébastien Cherpit, qui nous donne lecture de leur rapport. Cette commission est favorable à ce préavis.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

6. **Préavis 02/2021- Budget scolaire 2022**

Notre Président donne la parole à Frédérique Roth qui nous donne quelques explications sur les catégories de comptes qui font parties de ce budget.

Enveloppe globale 2022	CHF 5'083'167.00
Autorités et secrétariat :	CHF 117'500.00
Comptabilité et établissement scolaire :	CHF 94'100.00
Traitements :	CHF 40'500.00
Enseignement :	CHF 878'310.00
Bâtiment ASICE :	CHF 1'978'425.00
Location et entretien :	CHF 1'974'332.00

Le budget a augmenté de 4.2% par rapport à celui de 2021. Cette augmentation provient principalement des rubriques « Bâtiment de l'ASICE » et « Location et entretien des locaux ».

Des travaux d'entretien du bâtiment de la Combe seront nécessaires notamment en lien avec la chaufferie qui émet trop de particules fines. De plus, des modulaires devront être mis en place dans le secteur de la Combe ainsi qu'à Morrens pour assurer la rentrée 2022-2023. Un préavis sera présenté au Conseil intercommunal dans le mois de novembre mais par souci de transparence, le CoDir a intégré les coûts de location de ces locaux supplémentaires dans le budget 2022.

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion. Celui-ci nous donne lecture de leur rapport. Cette commission propose de refuser ce budget 2022.

Jean-François Thuillard prend la parole. Le nouveau CoDir a été renouvelé le 24 août donc il a eu peu de temps pour se pencher sur ce dossier qui a été préparé par l'ancien CoDir. Si ce budget est refusé par le Conseil ce soir, c'est toutes les communes qui vont avoir du retard dans la préparation des budgets communaux. Il demande à l'assemblée de faire confiance au nouveau Codir et d'accepter ce budget.

Thierry Amy remercie Jean-François Thuillard pour son intervention. Il ajoute qu'il faut voter un budget pour une année, pour discuter des années futures le temp est prématuré. Vision ASICE c'est 2035, soit du long terme avec maintes discussions avec le canton. Ce n'est pas ce soir qu'il faut discuter de cette vision à long terme. Pour sa part, il trouve que ce budget est raisonnable et respecte la loi et rappelle que nous avons peu de marges de manœuvre sur le budget scolaire.

Il insiste sur le fait que si certaines personnes ne sont pas d'accord avec ce qui est mis en place, il faut qu'ils se plaignent à qui de droit. Il en appelle, à raison garder, à accepter ce budget.

Une étude viendra plus tard pour présenter de nouveaux locaux tant pour le secondaire que pour le primaire. Une discussion plus générale sur le fonctionnement et la structure de l'ASICE, le principe d'avoir des classes dans les 4 villages devra également avoir lieu. A ce titre, il précise qu'une future zone de développement scolaire est à venir à Cugy. Les communes et le CoDir devront se pencher sur ces dossiers mais pour ce soir la question n'est pas là. Il ne faut pas se leurrer, la population de nos communes ne va pas baisser et il faut donc s'agrandir, créer des places UAPE, un centre d'animation etc.

Il faut travailler ensemble et trouver des solutions pour nos communes.

Jean-Pierre Sterchi intervient afin de répondre aux questions soulevées par la commission de gestion en tant qu'ancien Président du CoDir.

Le Canton prend à sa charge tous les salaires des enseignants et de la Direction scolaire (Directrice, Doyens, secrétaires). Les communes doivent fournir des locaux et entretenir les équipements. Avec le concept 360, nous avons besoin de plus de petits locaux. Lors de la construction de classes ou de bâtiments il faudra tenir compte de ces nouvelles règles.

Concernant le numérique (soit une grande télévision avec un meilleur rendu Wifi), le canton et les communes ont trouvé une entente sur la répartition des frais soit pour les communes CHF 2'500 pour les grands écrans (prix très bas négocié par le canton) ainsi que l'installation.

Il précise qu'avec le retard de construction sur Morrens, nous économisons le loyer de 2 salles de classes sur 7 mois, soit CHF 53'666.65. On peut se demander si ce montant permet de payer la différence sur les transports.

Avec le contrat que nous avons avec CarPostal, nous avons pu tourner avec le mandat en cours, soit 4 bus.

L'augmentation du budget provient de la location de modulaires provisoires dans l'attente d'un nouveau bâtiment à la Combe. La location de ces modulaires sera incluse dans les budgets 2022-2024.

Il précise que de nombreuses constructions ont eu lieu ces dernières années pour le primaire sur Froideville, Bretigny et Cugy. Concernant le secteur secondaire, nous avons juste fait quelques aménagements à la Combe mais cela ne suffit plus. Nous n'avons plus aucune marge de manœuvre pour ces volées du secondaire.

Il ajoute que la cantine n'est plus adaptée avec l'école continue et les périodes scolaires qui s'ajoutent sur midi pour l'utilisation des salles spéciales qui ne sont pas assez nombreuses, et nous n'avons pas d'espace (Aula) pour accueillir les séances. Nous ne pouvons plus trouver de solutions d'enclassement avec ce que nous avons à disposition.

Le seul point où l'on pourrait faire des économies, c'est sur le bâtiment de la Combe mais si l'on entretient mal ce bâtiment, nous allons le repayer plus tard et plus cher.

Andréas Zaugg a l'impression que nous sommes victime d'un système. Chaque année, on voit que le budget augmente et il est donc favorable au rejet de ce budget 2022. Il précise qu'au sein du Conseil communal de Cugy, il y a plusieurs personnes qui pensent comme lui et qu'il faut réagir maintenant et ne pas suivre les directives et entamer de réelles discussions avec le canton.

Jean-François Thuillard propose à Andréas Zaugg de se présenter aux prochaines élections cantonales. Tous ces sujets ont été acceptés lors de votations populaires et on ne peut rien faire contre l'application de ces lois. Il précise que nous sommes assermentés pour faire respecter ces lois.

Seema Ney entend bien la crainte de ces augmentations régulières, mais un refus aurait des incidences sur nos communes et sur l'accueil de nos élèves mais ce ne serait pas un signe pour les autorités cantonales. Elle ajoute qu'il faut faire confiance à notre nouveau Comité de direction pour la gestion des dépenses liées à ce budget.

Laurent Tribolet précise que la commission de gestion n'a pas voulu faire une défiance envers le CoDir. La commission de gestion ne remet pas en cause une école inclusive ou le 360 degré et elle est consciente de la marge de manœuvre très fine qui existe. Le CoDir et CI doivent travailler ensemble pour trouver des économies. Pour 2023, il y aura d'autres augmentations avec ce modulaire. Le coût à l'élève de notre association est déjà très haut par rapport à d'autres. La commission de gestion a des craintes et souhaite que des solutions soient trouvées pour satisfaire le Conseil et le CoDir.

Jean-Pierre Sterchi souhaite mettre en garde le Conseil sur la comparaison du coût de l'élève. Certaines communes se basent sur le nombre d'habitants et non le nombre d'élèves, d'autres n'incluent pas les bâtiments communaux, etc.

Nos bâtiments sont récents, le bâtiment de la Combe construit en 2008 a des intérêts à 3,7 %. L'ASIRE, pour exemple, a encore passablement de bâtiments qui sont amortis.

Nos communes risquent de sortir de la zone réservée et de nouvelles constructions se feront à l'avenir. Jean-Pierre Sterchi regrette que la Commission de gestion n'ait pas fait mention sur quelques rubriques où l'on pourrait faire des économies mais pour lui, fournir de nouveaux locaux à l'école est incontournable.

Thierry Amy précise que dans notre région nous avons le double d'élèves qu'ailleurs. L'accueil des élèves devrait être compensée et prise en compte dans la péréquation. Nous n'avons pas actuellement les infrastructures qui nous sont nécessaires et il va donc falloir payer ces prochaines années.

On pourra discuter sur les coûts ou types de construction lors de la présentation des préavis y relatifs mais pas sur les comptes de fonctionnement.

Laurent Tribolet ajoute que la commission de gestion n'a pas les connaissances pour pouvoir dire sur quelles lignes du budget faire des économies.

Frédérique Roth reprend la parole pour préciser que l'enjeu ici est le budget 2022 et que le budget 2022 n'est pas un copié-collé de celui de 2021. Celui-ci a été étudié et réfléchi. Il tient juste compte de ce qu'il faut. Le Codir étant composé de 4 Municipales, elle assure que les enjeux financiers sont toujours présents dans les orientations prises.

Andréas Zaugg demande une interruption de séance de 5 minutes pour une discussion de la commission de gestion.

Cette interruption est acceptée.

Nous reprenons le cours de notre séance après 5 minutes.

Laurent Tribolet annonce qu'il maîtrise très mal les amendements ou autres et signifie que ce n'est pas à la commission de gestion de prendre un stylo rouge pour modifier des rubriques. La commission de gestion souhaite que le CoDir prenne en compte ses inquiétudes. La commission de gestion maintient son rapport initial et préconise le refus de ce budget

Sylvie Leuthold prend la parole afin de préciser qu'étant nouvelle, elle ne connaît pas le projet Vision ASICE 2035.

Jean-François Thuillard précise que ce projet vision ASICE 2035 sera présenté au Conseil intercommunal lors d'une prochaine séance. Ce projet avait été présenté au printemps à l'ancien CI.

Tristan Piguet demande quel est le fond actuel « Attribution au fond de réserve » où un montant de CHF 48'000.00 est versé chaque année. Ce fond se monte actuellement à CHF528'000.00.

Le budget scolaire est mis en votation.

Le budget scolaire 2022 est accepté par 14 voix pour, 1 abstention et 5 avis contraire.

7. Préavis 03/2021 Budget parascolaire

Frédérique Roth donne quelques précisions sur ce budget.

Le rapporteur nous lit le rapport de la commission. Cette commission propose d'accepter le budget parascolaire 2022.

Comme il n'y a pas d'intervention nous passons au vote.

Le budget parascolaire est accepté à l'unanimité

8. Divers et propositions individuelles

Seema Ney rappelle l'inauguration du Centre d'animation qui a lieu ce vendredi 1^{er} octobre.

Jean-Pierre Sterchi demande à Morrens la situation actuelle de leurs projets.

Sandra Hulaas, Syndique de Morrens nous indique que concernant le projet de salle polyvalente, la Municipalité va demander au Conseil de Morrens un crédit complémentaire de CHF 900'000.00 en raison du renchérissement des matières premières.

Elle nous informe également que la Commission des finances a donné un préavis négatif sur ce crédit supplémentaire.

Il est rappelé que l'ASICE a besoin de classes pour 2022 et qu'il faudra que Morrens étudie la mise en place de modulaires.

Hors séance : La municipalité de Morrens renonce à demander le crédit supplémentaire évoqué ci-dessus et adapte son budget pour entrer dans le crédit que son Conseil communal a déjà accordé.

9. Agenda

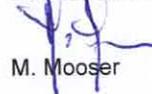
Une date est fixée au 25 novembre 2021 à 20h00 pour le prochain Conseil intercommunal.

Roger Ammann rappelle une nouvelle fois les portes ouvertes du Centre d'animation ce vendredi. Il serait bien que les membres du Conseil viennent voir à quoi sert une partie des frais parascolaires.

La séance est levée à 21h45.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :



M. Mooser

La secrétaire :



C. Bovay

Annexe : liste des présences

LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE 2016-2021

Conseil intercommunal du 27 septembre 2021

	Commune	Titre	Nom	Prénom	Lieu	Signature :	
✓	Cl	Bretigny	Monsieur	Mooser	Markus	1053 Bretigny	✓
✓	Cl	Bretigny	Madame	Roche	Stéphanie	1053 Bretigny	✓
✓	Cl	Bretigny	Madame	Ney	Seema	1053 Bretigny	✓
✓	Cl	Bretigny	Madame	Lebègue	Dorothée	1053 Bretigny	✓
✓	Cl	Bretigny	Monsieur	Paccaud	Christophe	1053 Bretigny	✓
✓	Cl	Cugy	Monsieur	Amy	Thierry	1053 Cugy	✓
✓	Cl	Cugy	Monsieur	Sterchi	Jean-Pierre	1053 Cugy	✓
✓	Cl	Cugy	Monsieur	Zaugg	Andréas	1053 Cugy	✓
✓	Cl	Cugy	Monsieur	Bugnon	Alain	1053 Cugy	✓
✓	Cl	Cugy	Monsieur	Tribolet	Laurent	1053 Cugy	✓
	Cl	Froideville	Monsieur	Witzig	Pierre-Alain	1055 Froideville	✓
	Cl	Froideville	Monsieur	Meylan	Jean-Louis	1055 Froideville	✓
✓	Cl	Froideville	Madame	Brouze	Pascale	1055 Froideville	✓
✓	Cl	Froideville	Madame	Leuthold	Sylvie	1055 Froideville	✓
✓	Cl	Froideville	Madame	Cachelin	Nathalie	1055 Froideville	✓
✓	Cl	Morrens	Madame	Hulaas	Sandra	1054 Morrens	✓
✓	Cl	Morrens	Monsieur	Staehli	Frédéric	1054 Morrens	✓
✓	Cl	Morrens	Monsieur	Cherpit	Sébastien	1054 Morrens	✓
✓	Cl	Morrens	Madame	Barraud	Silvana	1054 Morrens	✓
✓	Cl	Morrens	Monsieur	Piguet	Tristan	1054 Morrens	✓

Comité de direction

CD	Bretigny	Monsieur	Ammann	Roger	1053 Bretigny	✓	
CD	Cugy	Madame	Roth	Frédérique	1053 Cugy	✓	
CD	Froideville	Monsieur	Thuillard	Jean-François	1055 Froideville	✓	
✓	CD	Morrens	Monsieur	Beuchat	Didier	1054 Morrens	✓